

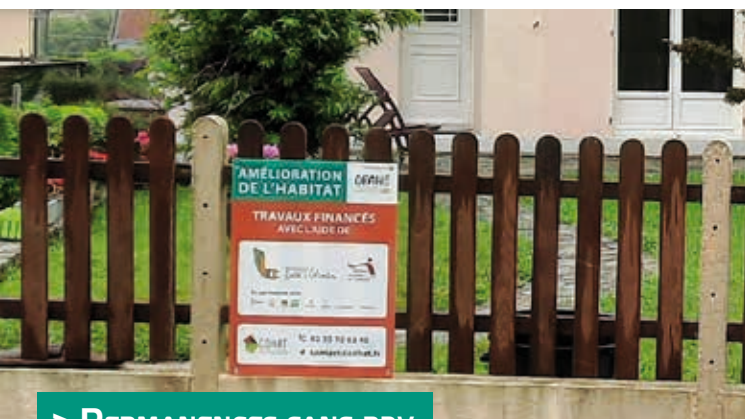
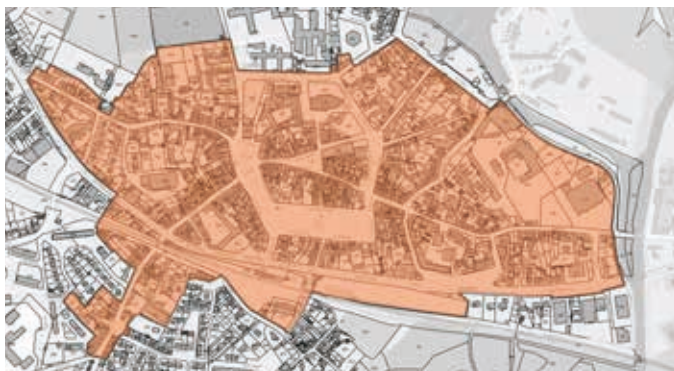
OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Une OPAH-RU est un dispositif qui permet à la commune d'agir sur l'habitat très dégradé par des mesures coercitives.

Il est accompagné d'actions sur les espaces publics.

Dans ce cadre et sur un périmètre défini, la commune de Carentan-les-Marais majore les aides octroyées.

> LE PÉRIMÈTRE



> PERMANENCES SANS RDV

PICAUVILLE

1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h - Mairie

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

2^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h - Antenne France Services

CARENTAN-LES-MARAIS

3^{ème} mardi du mois de 9h à 12h - Espace France Services

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Mandaté par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, le CDHAT est à votre disposition pour :

> Vous informer

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

> Vous accompagner

dans la définition du programme de travaux adapté à votre logement et votre situation.

> Établir un plan de financement prévisionnel

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

> Monter votre dossier

de demande de subventions et assurer son suivi.

RENSEIGNEMENTS



Parc d'Activité du Golf
210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô

contact@cdhat.fr
www.cdhat.fr
@Groupe_CDHAT

02 33 75 62 40

EN PARTENARIAT AVEC



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ActionLogement

PROCIVIS

Conception - Réalisation : CDHAT - Crédits photos : CDHAT - B. Canu - PNRMCB, mairie de Picauville et médiathèque CLM - Imprimé par Graphylis (66) - Annexe d'Avuvers (60) - Mars 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique



OPAH

LA BAIE DU COTENTIN AMÉLIORE
VOTRE HABITAT 2020-2025

DES CONSEILS PERSONNALISÉS ET DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX



**C'EST LE MOMENT
DE RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT**



Profitez d'un accompagnement technique, administratif et financier GRATUIT pour vos projets.

De 2020 à 2025 deux OPAH mises en place par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin vous permettent de bénéficier de subventions.

Jusqu'à **50 %** d'aides
Déjà **120** logements financés

> DES AIDES, POUR QUI ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires privés** pour des travaux dans :

- leur résidence **principale**
- un logement destiné à la **location**
- ou les parties communes des copropriétés

> LE PÉRIMÈTRE

Apperville, Audouville-la-Hubert, Auvers, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Boutteville, Carentan-les-Marais, Étienville, Hiesville, Liesville-sur-Douve, Méautis, Neuville-au-Plain, Picauville, Saint-André-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Mère-Église, Sébeville, Terre-et-Marais, Tribehou, Turqueville

CONDITIONS GÉNÉRALES

> QUELLES CONDITIONS ?

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention

> QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- Économie d'énergie
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- Réhabilitation d'un logement vacant



> AUTRES AIDES :

- Communauté de Communes Baie du Cotentin
- Communes
- Caisses de retraite
- Chèque éco-énergie Région Normandie
- Conseil départemental
- Eco-prêt à taux 0%
- Procvivis

AIDES PRINCIPALES

> PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions Anah* de **35%** ou **50%**
+
Aides complémentaires

Conditions particulières :

- Occuper son logement pendant 3 ans
- Sous conditions de ressources

> PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Subventions Anah* de **25%** ou **35%**
+
Primes de **1 500 €** ou **2 000 €**

et jusqu'à **5 %** de la CC Baie du Cotentin si les travaux permettent un gain énergétique de **35%** et selon les étiquettes énergie

Conditions particulières :

- Logement occupé ou vacant
- Location à titre de résidence principale
- Convention d'une durée minimale de 6 ans

> COPROPRIÉTÉS

Prime* pour des travaux d'**accessibilité*** et d'**économie d'énergie** dans les **parties communes** de la copropriété
* Cages d'escaliers et ascenseurs

> AIDES COMPLÉMENTAIRES*

Prime pour l'acquisition de sa résidence principale avec travaux de rénovation énergétique

Prime pour la sortie de vacance à destination des logements locatifs

Prime pour l'auto-réhabilitation accompagnée

*Sous conditions notamment les plafonds des travaux subventionnés, la localisation des immeubles et la réglementation en vigueur